



REGLEMENT CONCOURS PHOTO

"Sur la route, le sommeil..."

Parrainé par la photographe Marie-Céline NEVOUX-VALOGNES

ARTICLE 1: ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le Centre Hospitalier Universitaire de CAEN,
représenté par M. PIQUEMAL, Directeur Général,
Avenue de la Côte de Nacre 14033 CAEN cedex 9

organise un concours photographique, libre et gratuit.

La date limite de réception des photos est fixée au 31 janvier 2014 à minuit.

ARTICLE 2: THÈME

"Sur la route, le sommeil..."

La route dans votre sommeil, le sommeil sur la route, en route pour le sommeil..., à vous de choisir. Quelle image de ce lien vous vient à l'esprit ?

ARTICLE 3: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Une seule participation par personne est acceptée.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix, sauf accord du photographe.

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : laroutelesommeil@chu-caen.fr

La résolution de votre photo devra être de 300dpi et dans son format originel.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme "nom-prénom.titre.jpg"

Les informations concernant la photo, "Fichier Exif" ne devront pas être masquées.

Le corps de l'email comprendra :

La date et le lieu de la prise de vue

Un commentaire de 2 lignes maximum

Les nom et prénom du participant

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4: CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

Une pré-sélection de 50 photographies sera faite par le jury en vue de l'exposition du concours.

ARTICLE 5: PRIX

Prix du public : le tirage de votre photo en format 1m/1m, un livre d'Art, une exposition de votre travail personnel dans le Hall de la Tour Côte de nacre du CHU de Caen.

Prix du jury : le tirage de votre photo en format 1m/1m, un livre d'Art, une exposition de votre travail personnel dans le Hall de la Tour Côte de nacre du CHU de Caen.

ARTICLE 6: EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées dans le Hall de la tour Côte de Nacre du CHU de Caen dans un format de 30 cm / 30cm, à partir du lundi 3 mars jusqu'à la journée Sommeil organisée par cet établissement le vendredi 28 mars.

Elles pourront également être exposées dans différents lieux du CHU de Caen durant l'année 2014.

La photographie du ou des gagnants sera publiée dans le journal interne du CHU de Caen et sera exposé définitivement dans le hall Côte de Nacre.

ARTICLE 7: ANNONCE DES RESULTATS

Les prix seront décernés le vendredi 28 mars lors de la journée Sommeil, les participants n'ayant pu se déplacer seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site du CHU de Caen.

ARTICLE 8: REMISE DES PRIX

Le gagnant retirera son prix le jour de la remise des prix

ARTICLE 9: COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué de soignants du CHU de Caen et du comité d'organisation de la journée sommeil. Ce jury sera présidé par la photographe Marie-Céline NEVOUX-VALOGNES.

ARTICLE 10: EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, discriminatoire, injurieux ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

La décision du jury sera justifiée et irrévocable.

ARTICLE 11: DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera proposée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

ARTICLE 12: RESPONSABILITES

En cas de force majeure le CHU de Caen se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Ces modifications seront portées à la connaissance du public et des participants inscrits à la date de modification par le biais du site internet CHU, <http://www.chu-caen.fr/>

ARTICLE 13: MODALITES DE PUBLICATION DU REGLEMENT

Le règlement du concours sera visible par voie d'affichage, sur le site internet du CHU de Caen, par voie de presse.

ARTICLE 14: OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.